



Parc d'activités du Moulin Montreuil sur Mer
62170 Campigneulles-les-Petites
Tel : 03 21 81 80 71
vasseur-services.com

Nos contrats d'entretien Climatisation



Avec les contrats d'entretien Vasseur Services,
votre climatisation, oubliez-la !

Votre **Confort**,
Notre **Engagement** !



Quels avantages à souscrire un contrat d'entretien ?



Plus d'économies

L'entretien régulier de votre appareil permet d'allonger sa durée de vie ⁽¹⁾



Plus de confort

Votre équipement restera performant dans la durée ⁽²⁾



Plus de sécurité

Limiter les risques de panne ⁽⁴⁾

Que dit la loi ?

Depuis le 29 juillet 2020, toutes les installations de chauffage ou de climatisation dont la puissance nominale est comprise entre 4kW et 70kW, sont soumises à une obligation d'entretien par un professionnel qualifié à minima tous les deux ans (1).

Les installations de fluide frigorigène supérieure à 2Kg et dont la charge réfrigérante est supérieure à 5 tonnes équivalent de CO₂(2) doivent faire l'objet d'un contrôle d'étanchéité du circuit frigorifique par un professionnel qualifié tous les ans. (3)

(1) Obligation légale selon le décret n°2020-912 du 28 juillet 2020 relatif à l'inspection et à l'entretien des chaudières, des systèmes de chauffages et des systèmes de climatisation dont la puissance nominale est comprise entre 4kW et 70 Kw

(2) Unité de mesure "Tonne équivalent CO₂ (TéqCO₂)" définit pour la charge de réfrigérant par le règlement européen n°517/2014 du 16/04/2014.

(3) Mesure préventive réalisée lors de la visite d'entretien pour la détection de fuite de fluide frigorigère, conformément à la réglementation en vigueur (articles R543-79 à R543-123 du Code de l'environnement) et aux arrêtés des 29 février 2016 et 19 avril 2017 relatifs à certains fluides frigorigères et aux gaz à effet de serre fluorés.

(4) Le délai d'intervention d'un technicien, en cas de dépannage est de 48 heures (décomptées en jours ouvrables) à compter de la demande d'intervention



Les + du contrat d'entretien :

+ d'économies :

- . Un contrat est moins onéreux que des interventions ponctuelles
- . Un appareil parfaitement entretenu permet de réaliser des économies d'énergie
- . L'entretien régulier de l'appareil permet d'augmenter sa durée de vie (1)

+ de confort :

- . La révision annuelle de l'appareil est systématique et programmée par nos soins
- . Le contrat d'entretien est préventif : il évite les pannes (risque diminué par 5 sur une installation entretenue)
- . L'entretien régulier de l'appareil garantit son bon réglage et ses performances
- . Les dépannages sont inclus (2)

+ de sécurité :

- . Un entretien annuel de qualité garantit une sécurité optimale des appareils
- . Contrôle obligatoire d'étanchéité du circuit frigorifique (3)

Contrat Sécurité monosplit	Contrat Confort monosplit
145 € TTC	205 € TTC
<ul style="list-style-type: none">✓ Programmation annuelle de l'entretien✓ Révision annuelle✓ Contrôle Visuel et auditif de l'ensemble✓ Contrôle obligatoire d'étanchéité du circuit frigorifique✓ Diagnostic Sécurité✓ Contrôle des performances et des paramètres de fonctionnement de la climatisation✓ Vérification des connexions électriques✓ Nettoyage du condenseur✓ Nettoyage des filtres✓ Désinfection du condenseur✓ Vérification de l'écoulement des condensats✓ Vérification de la pompe de relevage (si présent)	<ul style="list-style-type: none">✓ Programmation annuelle de l'entretien✓ Révision annuelle✓ Contrôle Visuel et auditif de l'ensemble✓ Contrôle obligatoire d'étanchéité du circuit frigorifique✓ Diagnostic Sécurité✓ Dépannage sous 48h ouvrés inclus✓ Contrôle des performances et des paramètres de fonctionnement de la climatisation✓ Vérification des connexions électriques✓ Dépannage gratuit illimité (main d'œuvre et déplacement)✓ Nettoyage du condenseur✓ Nettoyage des filtres✓ Désinfection du condenseur✓ Vérification de l'écoulement des condensats✓ Vérification de la pompe de relevage (si présent)✓ Remise de 10% sur le prix des pièces de rechange et les consommables✓ Pas de supplément de 50€ lors des interventions le samedi pendant la période d'astreinte
Contrat Sécurité multisplit	Contrat Confort multisplit
30 € TTC *	30 € TTC *
* par appareil intérieur complémentaire	

(1) Source ADEME - (2) Sauf pour le contrat Sécurité - (3) Mesure préventive réalisée lors de la visite d'entretien pour la détection de fuite de fluide frigorifique, conformément à la réglementation en vigueur (articles R543-79 à R543-123 du Code de l'environnement) et aux arrêtés des 29 février 2016 et 19 avril 2017 relatifs à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés.

Nous Contacter

Simple rapide et sans engagement

Prendre un rendez-vous

Etudier le remplacement de votre ancien système

Obtenir un devis gratuit sans engagement



Parc d'activités du Moulin Montreuil sur Mer

62170 Campigneulles-les-Petites

Tel : 03 21 81 80 71

En savoir plus : vasseur-services.com

Nos Partenaires :

VIESSMANN

Panasonic

atlantic **FUJITSU**
CLIMATISATION ET VENTILATION

DAIKIN